

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 27 MAI 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un
- **en exercice :** 12 le vingt sept mai à dix-huit heures trente
- **présents :** 12 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 12 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 23 mai 2021

Présents : Mesdames Catherine VINCENT, Elodie FREIRE JORGE, Alexandra STRAZEL, Sarah HERRIBERRY, Paméla CRAPPIER et Janina WALBRECQ, Messieurs Eric VALOIS, Philippe LE CAM, Julien BONNEMENT, Thierry DELEGLISE, Thierry MICHEL et Thomas LESUEUR.

Suppléants présents : Nicolas VOGT

Secrétaire de séance : Janina WALBRECQ

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité avec un observation de la part de Thierry DELEGLISE qui a constaté que la déclaration de Montiers n'avait pas été jointe au dernier PV. Monsieur le Président s'en excuse, il a lui-même constaté cela et joint la déclaration au PV dans la journée.

2. Renouvellement convention UFOLEP 2021-2022 (N°11/2021)

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2021-2022.

Après prise de contact avec Madame Azeronde Claudie, la proposition tarifaire reste à 26€ de l'heure, identique à cette année.

Le volume horaire annuel est d'environ 238h (7 classes élémentaires 34 semaines x 1h), ce qui correspond à une dépense de 6188€.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2021-2022 et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante. La somme est prévue au budget à l'article 6218.

3. Centre aéré 2021 : Décision d'ouverture (N°12/2021)

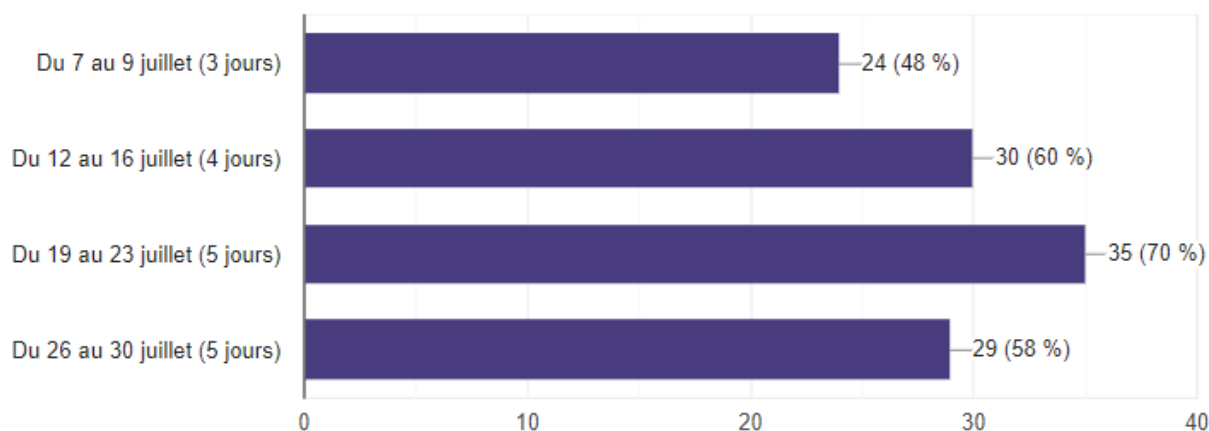
Monsieur le Président propose d'ouvrir un accueil de loisirs durant les vacances d'été pour les enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur le Président donne la parole à Paméla Crappier qui a animé plusieurs réunions de travail sur le sujet ces dernières semaines.

Des inscriptions ont été ouvertes du 21 au 26 mai, en voici le résultat.

Semaines de présence ?

50 réponses



Le budget prévisionnel a été mis à jour avec ces derniers éléments. Un tableau est présenté donnant la participation prévisionnelle des communes en fonction des enfants inscrits.

	Nombre d'enfants inscrits à la date du 26 mai				Nombre de journées sur la période	Participation prévisionnelle (14€/ jour / enfant)
	Semaine du 7 (3 jours)	Semaine du 12 (4 jours)	Semaine du 19 (5 jours)	Semaine du 26 (5 jours)		
Pronleroy	1	1	5	1	37	518
Montiers	1	1	3	3	37	518
Léglantiers	2	2	4	4	54	756
Wacquemoulin	0	0	0	0	0	0
La Neuville-Roy	20	26	23	20	379	5306

Le calcul de la participation prévisionnelle est supérieur au montant vu dans les réunions de travail, cela est dû au nombre d'inscrits.

Madame Herriberly informe que la commune de Pronleroy a pris une délibération fixant la participation maximum à 10€ sans préciser le montant maximum de l'enveloppe. Une nouvelle délibération devra être prise.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un budget, que le montant de la participation définitive sera fixé par délibération une fois les comptes du centre clôturés et que des pistes d'économies sont envisageables.

Monsieur le Président propose que le syndicat prenne en charge l'ouverture d'un accueil de loisirs dans les locaux du RPC pour les enfants de 3 à 12 ans administrés des communes membres du syndicat ou scolarisés au RPC sur l'année scolaire 2020-2021. Ouverture du 7 au 30 juillet (soit 17 jours) de 8h à 18h avec restauration obligatoire le midi.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs d'été.

4. Centre aéré 2021 : Modification des statuts du Syndicat Scolaire (N°13/2021)

Monsieur le Président propose une modification des statuts pour définir le mode de participation des communes sur les accueils de loisirs.

Les statuts actuels définissent la répartition des coûts sur la répartition globale de fonctionnement. Il est souhaité que les coûts pour les accueils de loisirs de l'année le soient en fonction du nombre d'enfants présents pour chaque commune membre.

Monsieur le Président propose de modifier l'article 11 comme suit

Article 11

La Contribution financière de chaque commune aux dépenses du syndicat est déterminée :

- Pour 30% au prorata du nombre d'habitants,
- Pour 30% au prorata de la dotation globale de fonctionnement,
- Pour 40% au prorata du potentiel fiscal net.

Une somme forfaitaire, fixée au budget de chaque année, est prise en compte au titre de la participation par enfant (Montant regroupant le budget fournitures et sortie scolaire)

Pour les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), une participation des communes est fixée par délibération chaque année en fonction du nombre d'enfants par jour de présence.

Les chiffres disponibles au 1er janvier de l'année en cours servent au calcul.

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire que les communes délibèrent avant le 7 juillet, date d'ouverture du centre de loisirs, afin que les nouveaux statuts puissent être pris en compte dès cette année.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, **ACCEPTE** la modification des statuts du Syndicat Scolaire « Les Hironnelles », annexés à la présente délibération.

5. Centre aéré 2021 : Tarification (N°14/2021)

Il convient pour le centre de loisirs de juillet 2021 de délibérer sur les tarifs.

Monsieur le Président propose de reprendre les tarifs périscolaire/cantine actuels.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

· d'appliquer les tarifs du barème 2 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH et d'établir le plafond à 4 100€

**Tableau du RIAS CAF 2021*

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	≤ à 550 €	de 551 € à 4 100 €	> à 4 100 €

1 enfant	1,54	0,30 %	12,30
2 enfants	1,44	0,28 %	11,48
3 enfants	1,33	0,26 %	10,66
4 enfants et plus	1,23	0,24 %	9,84

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 30 minutes d'activités ;
- de fixer le prix du goûter à 0,15€
- de fixer le tarif pour les enfants extérieurs à 25€ / jour cantine comprise.
- de demander un acompte de 20€ par semaine et par enfant aux familles pour confirmation des inscriptions. Cette somme sera facturée même en cas d'absence de l'enfant quel qu'en soit le motif.

6. Centre aéré 2021 : Approbation du règlement intérieur (N°15/2021)

Monsieur le Président informe qu'un nouveau règlement intérieur a été rédigé pour l'accueil de loisirs de juillet 2021. A terme, ce règlement prendra en compte tous les accueils de loisirs de l'année.

Monsieur Thierry DELEGLISE fait par de remarque sur l'article 9 concernant la réglementation RGPD et s'étonne de voir encore mentionnée la déclaration CNIL qui est devenue obsolète.

Monsieur le Président prend le point et se renseignera sur le sujet pour mettre à jour cet article du règlement.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **VALIDE** le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de juillet 2021 et autorise le Président à publier ces règlements.

7. Centre aéré 2021 : Contrats d'Engagement Éducatif (N°16/2021)

Monsieur le Président informe les membres de la nécessité de recruter des animateurs pour le centre de loisirs de juillet 2021.

Le besoin est de 4 animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir 4 postes Contrats d'engagement Éducatif (CEE) et autorise le Président à signer les contrats.

8. Centre aéré 2021 : Validation de l'avenant pour l'assurance (N°17/2021)

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de souscrire un avenant à notre assurance Multirisque pour couvrir le centre de loisirs de juillet 2021.

Le devis établi pour 40 enfants par semaine par la MAIF est de 78,48€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **VALIDE** la proposition de la MAIF et autorise le Président à signer cet avenant.

9. Contrats animateur pour la rentrée de septembre 2021 (N°18/2021)

Monsieur le Président propose d'ouvrir trois postes pour l'année scolaire 2021-2022.

Le contrat PEC est un contrat aidé d'un minimum de 20h/sem, la personne recrutée doit se former pendant la durée de son contrat. L'aide de l'Etat se monte pour notre syndicat à 45% des charges de cet emploi sur la base d'un 20h.

Monsieur le Président a pris contact avec Pôle Emploi qui encourage ce type de contrat et propose d'ouvrir un contrat à 22h/sem.

Les besoins demandent également l'ouverture de deux contrats à durée déterminée à 22h/sem pour surcroît d'activité pour l'encadrement des activités périscolaire et cantine pour l'année 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir 2 postes en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 22h00 et un contrat PEC de 22h00 pour la période allant du 1er Septembre 2021 au 31 août 2022 et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois et à signer la convention avec Pôle Emploi

10. Informations diverses

- Monsieur le Président revient sur les dernières mesures de confinement COVID de fin mars. Cela a nécessité de revoir l'organisation. Le sondage destiné aux familles avait montré un besoin d'ouvrir un accueil pour les enfants du personnel prioritaire. Finalement, cet accueil n'a pas été nécessaire. Monsieur le Président informe que ces changements n'ont pas été compris par une partie du personnel.

Le syndicat FSU Oise a d'ailleurs envoyé un mail destiné aux mairies ainsi qu'un courrier à Madame la Préfète sur ce point.

- Monsieur le Président informe avoir reçu le PV de la séance du comité technique du CDG60 du 18 mai dernier. La saisine du syndicat concernant la mise en place d'un préavis de grève pour le personnel a reçu un avis favorable des représentants des collectivités, mais un avis défavorable des représentants du personnel. Le conseil syndical n'a donc pas encore la possibilité de délibérer sur ce point. Une nouvelle saisine a été faite pour le comité de juin.
- Monsieur le Président informe que le syndicat a perçu ces derniers jours les soldes de subvention. Cela a permis de rembourser intégralement la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.
- Monsieur le Président informe avoir rencontré les élus du RPI (Lamécourt, Erquery, Saint Aubin sur Erquery, rémécourt) qui projettent la construction d'un RPC pour leur RPI.
- Monsieur le Président donne des nouvelles de l'école. Un challenge sportif sera organisé les 8 et 22 juin pour les élèves du Cycle 2 et 3, les médailles ont été achetées par le syndicat. Une activité vélo est en cours, Monsieur le Président remercie la commune de La Neuville-Roy pour la mise à disposition d'un local au niveau du stade pour ranger les vélos des élèves. Une sortie est programmée le 29 juin sur la journée. Madame la directrice est à la recherche d'un parcours.
- Le poste de direction pour le RPC est passé au mouvement cette année, nous aurons d'ici quelques jours, le nom de la personne qui assurera la direction à partir de septembre prochain.
- Monsieur informe que le prochain conseil d'école se tiendra le 18 juin. Participation en visio possible.
- L'association Les Enfants d'Abord nous a informé qu'il n'y aura pas de kermesse cette année.
- Monsieur le Président informe avoir commandé les calculatrices pour le cadeau des CM2. Une cérémonie sera organisée avec les parents des élèves concernés et les enseignantes un soir après la classe fin juin.
- Monsieur le Président présente les restes à recouvrer en date du 25 mai. La commune de Pronleroy a reversé le 17 mai la participation à la mise en place de la réforme des 4,5 jours (titre de 2019). La commune doit encore l'échéance pour l'emprunt RPC et l'acompte N°1 de fonctionnement 2021 datant de mars 2021 pour un montant de 19 827€.

- Monsieur le Président informe de la date de la prochaine commission cantine qui se tiendra le 15 juin, les devis pour le dossier "Aide en faveur de certaines cantines scolaires" sera validé à la commission pour envoi au service ASP de la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 27 mai 2021 a comporté huit délibérations.

1	Renouvellement convention UFOLEP 2021-2022	Délibération N°11/2021
2	Centre aéré 2021 : Décision d'ouverture	Délibération N°12/2021
3	Centre aéré 2021 : Modification des statuts du Syndicat Scolaire	Délibération N°13/2021
4	Centre aéré 2021 : Tarification	Délibération N°14/2021
5	Centre aéré 2021 : Approbation du règlement intérieur	Délibération N°15/2021
6	Centre aéré 2021 : Contrats d'Engagement Éducatif	Délibération N°16/2021
7	Centre aéré 2021 : Validation de l'avenant pour l'assurance	Délibération N°17/2021
8	Contrats animateur pour la rentrée de septembre 2021	Délibération N°18/2021

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Présent	Paméla CRAPPIER Présente	Catherine VINCENT Présente
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Présente	Sarah HERRIBERRY Présente	Alexandra STRAZEL Absente
Thierry MICHEL Présent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Présent